

■ ■ ÉDITORIAL ■ ■

P.1 ■ Éditorial

P.2 ■ Adhésion - Abonnement - Tarif 2020

■ ■ ACTUALITÉ SYNDICALE ■ ■

54<sup>E</sup> CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES

P.3 ■ Séance du 19 septembre 2019

P.10 ■ Dîner au palais Pallavicini

P.14 ■ Vœux proposés

P.18 ■ Réforme des retraites : les actions du SNN

■ ■ DROIT DU TRAVAIL ■ ■

P.17 ■ Maternité/licenciement : rappel des règles

P.20 ■ Dispositif sur les primes d'intéressement dans le notariat

Le 54<sup>e</sup> Congrès du Syndicat national des notaires a été une réussite. Y participaient, outre des notaires syndiqués ou non, Rozenn LE BELLER, notaire à LANESTER et membre du bureau du CSN chargée des relations sociales et Patrick MORVAN, professeur à l'Université Paris II - Panthéon Assas, rapporteur de synthèse. Le rapport était de qualité et les débats à Vienne ont été riches.

Le sujet était d'actualité. Pourquoi ?



**M<sup>e</sup> Philippe GLAUDET,**  
président de Notaires de France  
Syndicat national des notaires

D'abord, parce que le SNN doit obtenir la reconduction de sa représentativité au-delà du 31 décembre prochain. L'intervention de Rozenn LE BELLER et l'avis du Professeur MORVAN ont permis une claire définition des critères de la représentativité : le nombre des notaires adhérents, bien sûr, mais aussi l'indépendance et le travail effectué. Il fut posé la question de notre retour à l'UNAPL qui aurait un sens car la volonté politique est de réduire le nombre de branches, ce qui pourrait conduire à une branche professions du droit et, d'ores et déjà, parce que l'interprofession a un rôle majeur dans le dialogue social bien sûr, mais aussi dans le rapport avec nos gouvernants. Il résulta d'un vote à une forte majorité que le SNN souhaitait

conserver l'autonomie de la branche notariale et donc continuer à négocier les accords collectifs avec le CSN.

Il fut traité dans ce congrès du statut des notaires salariés dans notre profession car leur multiplication depuis la loi croissance conduit forcément à une telle réflexion.

Le congrès n'hésita pas et eut le courage d'aborder le sujet de la féminisation de la profession que la loi croissance a augmenté.

Des vœux audacieux furent débattus et adoptés. Le plus polémique, même entre nous, est la proposition d'obligation de prendre des notaires associés selon certains critères. L'existence d'une telle obligation aurait peut-être évité ou en tout cas, limités, les effets de la loi croissance. Il fut débattu d'une proposition que j'avais faite en 2015 et qui avait été adoptée à l'Assemblée de Liaison mettant en place une péréquation entre les offices afin de limiter les effets de l'écrêtement dont sont victimes plutôt les petits offices. Il s'agirait d'une péréquation entre actes gérée par la profession.

Nous débâtîmes aussi de l'opportunité d'établir un numerus clausus des notaires diplômés afin de favoriser l'excellence.

Tous les vœux furent adoptés (sauf le quasi révolutionnaire proposé par le président du Congrès). C'est bien la preuve que le SNN a la volonté de réformer la profession dans le sens de la justice sociale et de la qualité des services.

Nous vous présenterons ce congrès en deux Ventôse car il le mérite.

Revue d'information notariale  
éditée par NOTAIRES DE FRANCE  
SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES.  
Directeur de la revue, rédacteur en chef :  
Philippe GLAUDET, président du Syndicat  
national des notaires, notaire à Angoulême  
Imprimerie : Axiom Graphic, 2, allée des  
Terres-Rouges, 95830 Cormeilles-en-Vexin.  
Tirage : 700 exemplaires - 6 n<sup>os</sup>/an  
Commission paritaire : n° 0920 G 83959  
ISSN 1957-1313  
Abonnement annuel : 70 €  
Dépôt légal à la parution  
Publicité au journal :  
Syndicat national des notaires  
Siège et secrétariat administratif :  
73, bd Malesherbes, 75008 Paris  
Tél. : 01 43 87 96 70  
Secrétaire administrative :  
Pascale GUINEBRETIERE  
Chargé de communication, juriste :  
Guillaume BÉTEMPS  
La correspondance de la revue et les articles  
sont à adresser au Président du SNN :  
73, bd Malesherbes, 75008 Paris  
Tél. : 01 43 87 96 70  
e-mail : secretariat@syndicat-notaires.org  
Prix du numéro : 11,67 €  
Couverture : iStock©Creativemarc et ©Hugues  
Baudère  
Photos du congrès : ©Hugues Baudère